

Mairie de PUGEY
6, route de la Maltournée
25720 PUGEY

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre réunion du 29 juin et à nos échanges de la semaine, je vous confirme que l'adoption de la convention de fonctionnement du RPI Larnod-Pugey était à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 courant.

La convention a été rejetée par le conseil municipal au motif qu'elle ne revêtait pas l'once d'une expression de solidarité intercommunale. Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la fin du RPI.

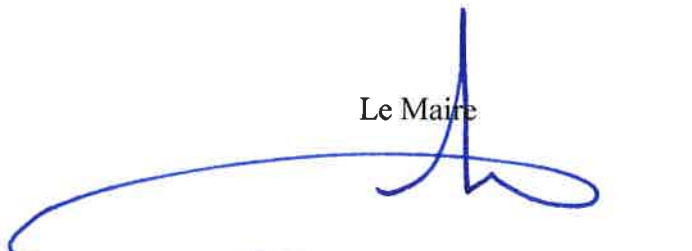
En conséquence, il appartiendra à chaque commune d'accueillir ses enfants dès la rentrée scolaire 2015.

Permettez-moi de regretter que la proposition de transfert de classe d'une école à l'autre n'ait pas été soutenue par votre municipalité. Nul doute qu'elle aurait permis de répondre peu ou prou à vos exigences financières, tout en renforçant le RPI créé en 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Larnod, le 4 juillet 2015

Le Maire



Hugues TRUDET